



Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-huitième session
3-14 mai 2021

Résumé des communications des parties prenantes concernant le Paraguay*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, en tenant compte de la périodicité de l'Examen périodique universel. Il réunit 28 communications de parties prenantes à l'Examen¹, résumées en raison de la limite fixée pour la longueur des documents.

II. Renseignements reçus des parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales² et coopération avec les mécanismes et organes internationaux s'occupant des droits de l'homme³

2. Les auteurs de plusieurs communications déclarent que le Paraguay devrait ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 ajoutent que le Paraguay devrait ratifier la Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance et la Convention interaméricaine sur la protection des droits de l'homme des personnes âgées⁵. Les auteurs de plusieurs communications recommandent la ratification de l'Accord d'Escazú⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 affirment que le Paraguay devrait faire les déclarations prévues à l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et aux articles 31 et 32 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées⁷.

3. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 affirment que les mesures de réparation demandées par le Comité des droits de l'homme dans les affaires *Blanco Domínguez, Benítez Gamarra, Giménes et Portillo et consorts* n'ont pas été pleinement mises en œuvre⁸.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



4. Les auteurs de deux communications déclarent que le Paraguay devrait accorder un degré de priorité élevé aux visites officielles du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association et du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, et inviter le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones⁹.

5. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 préconisent d'inclure les organisations de la société civile dans le processus de l'EPU, d'intégrer les résultats de l'EPU dans les politiques publiques et de présenter un rapport à mi-parcours¹⁰.

B. Cadre national des droits de l'homme¹¹

6. Les auteurs de plusieurs communications relèvent que le Bureau du Médiateur a obtenu le statut B en 2019 mais qu'il n'est pas encore pleinement conforme aux Principes de Paris¹².

7. Les auteurs de plusieurs communications indiquent qu'un nouveau Défenseur du peuple a été nommé en 2016¹³. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 font observer que sa désignation a été un sujet de préoccupation¹⁴. Les auteurs de deux communications indiquent que son mandat a expiré en 2018 sans qu'il soit remplacé¹⁵. Pour sa part, l'Université catholique « Ntra. Sra. de la Asunción » (ci-après l'Université catholique) fait observer que la nomination du Défenseur du peuple n'a pas tenu compte des critères de capacité, de qualification, d'honorabilité, de compétence ou d'expérience professionnelle dans le domaine des droits de l'homme¹⁶. Les auteurs de deux communications déclarent qu'il faudrait établir une procédure de sélection transparente et participative pour garantir une sélection fondée sur le mérite¹⁷.

8. Les auteurs de plusieurs communications appellent l'attention sur la faiblesse de l'action institutionnelle du Défenseur du peuple, en particulier dans certaines affaires emblématiques, ainsi que sur l'insuffisance de la formation aux droits de l'homme et l'absence de coordination avec les organisations sociales¹⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 recommandent d'assurer un suivi des mesures prises par le Défenseur du peuple et de mettre sur pied un mécanisme effectif et permanent d'information et de responsabilisation¹⁹.

9. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 recommandent de rétablir le Vice-Ministère des droits de l'homme et d'octroyer des ressources financières au Réseau des droits de l'homme du pouvoir exécutif²⁰.

10. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 affirment que le Plan national des droits de l'homme de 2013 n'a pas été révisé et pâtit d'un budget insuffisant et d'un manque de capacités dirigeantes, de coordination institutionnelle et d'évaluation régulière. Ils ajoutent que ce plan n'est pas lié aux recommandations relatives aux droits de l'homme, au système SIMORE ou à d'autres plans pertinents. Ils recommandent que celui-ci soit mis à jour avec la participation de la société civile²¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 recommandent la création d'un plan d'action national sur les droits des peuples autochtones²².

11. Les auteurs de plusieurs communications font observer que l'absence de données de qualité sur les droits de l'homme entrave le suivi des politiques publiques²³. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 recommandent d'améliorer le lien entre les recommandations relatives aux droits de l'homme et les objectifs de développement durable (ODD) dans la base de données SIMORE PLUS²⁴.

C. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Questions transversales

*Égalité et non-discrimination*²⁵

12. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 appellent l'attention sur la discrimination structurelle à l'égard des peuples autochtones, des paysans, des personnes vivant dans des établissements urbains informels, des travailleurs domestiques et des LGBTI²⁶. Les auteurs de plusieurs communications soulignent la nécessité d'adopter une loi contre toutes les formes de discrimination qui soit conforme aux normes relatives aux droits de l'homme et de prévoir des fonds pour son application²⁷.

13. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 affirment que la discrimination et la violence à l'égard des lesbiennes, des bisexuels, des transsexuels et des travestis a augmenté pendant la pandémie de COVID-19, qu'aucune mesure n'a été prise pour éliminer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre et que de nombreuses plaintes n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête²⁸. Ils recommandent de promulguer une loi sur l'identité de genre et d'adopter des dispositions législatives criminalisant la discrimination et la violence à l'égard de ces personnes, d'enquêter sur les cas de violence et d'interdire les « thérapies de reconversion » pour les lesbiennes²⁹.

14. Les auteurs de plusieurs communications indiquent qu'en 2018 et 2019, plusieurs municipalités et les deux chambres du Congrès se sont déclarées « Pro-vie/Pro-famille »³⁰. Les auteurs de plusieurs communications rapportent qu'en 2019, deux arrêtés de la municipalité de Hernandarias ont qualifié une marche LGTBI de contraire à la « moralité publique », ce qui a entraîné des agressions contre les militants LGBTI³¹.

15. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 soulignent la grande invisibilité de la population afro-paraguayenne et la double discrimination dont sont victimes les femmes d'origine africaine, qui sont exposées à diverses formes de violence sexuelle³².

*Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme*³³

16. L'Université Catholique affirme que la corruption reste l'un des obstacles les plus importants au développement global du Paraguay³⁴.

17. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 indiquent que l'économie du Paraguay repose sur une agriculture de monoculture à grande échelle³⁵. Les auteurs de deux communications font observer que ce modèle extractif accroît les inégalités, qu'il a un prix social/environnemental élevé et qu'il porte souvent atteinte aux écosystèmes locaux essentiels pour les populations autochtones³⁶.

18. Les auteurs de plusieurs communications constatent que l'extractivisme a augmenté la pression sur les terres, violant les droits des communautés paysannes et autochtones³⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 soulignent que l'appropriation des terres entraîne de nombreux conflits fonciers et violations des droits de l'homme³⁸. L'organisation FIAN International indique qu'il existe un nombre élevé de paysans sans terre, que le système latifundio-minifundio s'est accentué et que l'insécurité du régime foncier s'est accrue³⁹. Elle ajoute que les inégalités sont aggravées par l'absence de registre foncier complet, les expulsions forcées et l'absence de mécanismes adéquats pour résoudre les litiges relatifs aux terres agraires⁴⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 soulignent la nécessité d'ouvrir un espace de dialogue face aux conflits fonciers et environnementaux⁴¹.

19. Les auteurs de plusieurs communications font remarquer que le Paraguay est un pays déboisé en raison de la production de céréales à grande échelle, de l'exploitation forestière illégale, des incendies incontrôlés et des pesticides⁴². Les auteurs de la communication conjointe n° 4 ajoutent que cette situation est alimentée par le soutien des institutions et la complicité des autorités judiciaires⁴³. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 relèvent que la loi n° 2.524 (loi sur la déforestation zéro) ne s'applique qu'à la région orientale⁴⁴. Les auteurs de deux communications affirment qu'il faudrait mettre fin à la déforestation et adopter un plan de reconstitution des forêts⁴⁵.

20. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 évoquent la pollution des cours d'eau, l'extraction à grande échelle des eaux souterraines par des entreprises et la contamination de ruisseaux par les produits agrochimiques utilisés dans les monocultures⁴⁶. Ils mentionnent la perte de biodiversité/d'écosystèmes et les problèmes de collecte finale des déchets dangereux⁴⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 dénoncent l'insuffisance de l'application des lois, le faible nombre de poursuites pour des infractions contre l'environnement, l'insuffisance du contrôle de la législation relative à l'environnement et les menaces contre les personnes qui tentent de faire valoir leurs droits⁴⁸. FIAN International affirme qu'il faudrait créer une juridiction spécialisée dans les questions agroenvironnementales⁴⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 recommandent l'adoption d'une loi interdisant l'utilisation de produits agrochimiques hautement dangereux⁵⁰.

21. L'organisation FIAN International indique que la production alimentaire destinée à la consommation nationale a diminué et que les semences indigènes ont été épuisées⁵¹. Elle appelle l'attention sur l'absence de politiques publiques efficaces pour soutenir la production/commercialisation des aliments à l'échelle familiale⁵². Elle fait observer que la COVID-19 a accentué la crise de l'agriculture paysanne en provoquant la fermeture des espaces de commercialisation⁵³. Les auteurs de deux communications affirment qu'il faudrait adopter une loi-cadre sur le droit à l'alimentation et une stratégie nationale de lutte contre la faim qui inclue des politiques sur la production agricole paysanne, autochtone et agroécologique, la protection des semences indigènes et le soutien aux marchés locaux⁵⁴.

22. Les auteurs de plusieurs communications relèvent que le Paraguay a connu des phénomènes climatiques dévastateurs, qui ont eu des répercussions sur la vie et la santé des personnes et modifié l'habitabilité des terres traditionnelles autochtones⁵⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 affirment que les changements climatiques affectent particulièrement les femmes autochtones⁵⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 soulignent la nécessité d'élaborer des plans de prévention, d'intervention d'urgence et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles accompagnés d'investissements suffisants, en consultation avec les communautés touchées⁵⁷.

23. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 affirment que le Gouvernement néglige souvent son obligation de protection contre les violations commises par les grandes entreprises et ne sanctionne pas les entreprises pour les infractions portant atteinte à la société et à l'environnement. Le Paraguay devrait se doter d'un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme et étendre la législation pénale existante aux acteurs économiques pour les atteintes à l'environnement et aux droits des personnes⁵⁸.

2. Droits civils et politiques

*Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne*⁵⁹

24. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 évoquent l'expansion du crime organisé et la montée de la narcopolitique au Paraguay⁶⁰.

25. Les auteurs de deux communications évoquent les violations des droits de l'homme commises par la Force d'action conjointe dans trois départements dans le cadre des opérations de sécurité intérieure suite à la réforme législative de 2013 : violations de domicile, expulsions violentes, arrestations et exécutions arbitraires, usage disproportionné de la force létale, torture et mauvais traitements physiques/psychologiques⁶¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 constatent que le projet de loi visant à restituer à la police la responsabilité de la sécurité intérieure est en suspens depuis 2019⁶².

26. Amnesty International rapporte que dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des policiers et des militaires ont été déployés pour faire respecter le confinement et effectuer des patrouilles aux frontières, et que des cas de peines dégradantes et de mauvais traitements en détention ont été signalés. L'ONG recommande de ne pas utiliser les forces armées pour faire respecter le confinement ou gérer les centres de quarantaine obligatoire et d'enquêter sur toute plainte à ce sujet⁶³.

27. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 recommandent de doter la Commission nationale pour la prévention de la torture de ressources financières suffisantes⁶⁴.

*Administration de la justice, impunité et primauté du droit*⁶⁵

28. L'Université catholique évoque le manque d'indépendance, le clientélisme et la corruption du système judiciaire et rappelle que le Paraguay a été convoqué à une audience publique par la Commission interaméricaine des droits de l'homme en 2017⁶⁶. Les auteurs de deux communications déclarent qu'il faudrait prendre des mesures pour limiter l'ingérence politique dans la nomination des juges, garantir des processus de sélection et de promotion et renforcer la transparence des processus judiciaires et l'obligation de rendre des comptes⁶⁷.

29. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 affirment que le recours abusif à la détention provisoire a aggravé la surpopulation carcérale, ce qui a entraîné une détérioration des conditions de vie des personnes privées de liberté. Des mesures devraient être prises pour renforcer le Ministère de la défense publique et mettre en place un système permanent de contrôle de la détention provisoire⁶⁸.

30. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 constatent l'impunité systématique des crimes contre l'humanité commis pendant la dictature (1954-1989) et l'absence de progrès dans les enquêtes sur le massacre de Curuguaty (2012)⁶⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 appellent l'attention sur les déclarations des autorités nationales qui nient la dictature⁷⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 déclarent que toutes les violations des droits de l'homme, y compris les crimes de la dictature, devraient faire l'objet d'enquêtes impartiales, que les responsables devraient être traduits en justice, que des réparations devraient être accordées à toutes les victimes et que le programme de recherche des personnes détenues et disparues pendant la dictature devrait recevoir un financement⁷¹.

31. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent d'augmenter le budget de la juridiction spécialisée pour les enfants et les adolescents, de redéfinir les programmes de réadaptation en se fondant sur une approche axée sur les droits et d'améliorer les centres éducatifs pour les adolescents en conflit avec la loi⁷².

*Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique*⁷³

32. Les auteurs de deux communications affirment que le Paraguay n'a pas pris de mesures efficaces concernant la liberté d'expression et l'accès à l'information⁷⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 affirment que les lacunes de la loi sur l'accès à l'information (loi n° 5282/14) limitent le droit à l'information⁷⁵.

33. Red Latinoamericana y del Caribe para la Democracia (REDLAD) affirme que la liberté d'expression s'est détériorée. Le Code pénal, en érigeant la calomnie, la diffamation et l'injure en infractions, a limité cette liberté⁷⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 affirment que la législation sur la diffamation est systématiquement utilisée pour intimider les journalistes. Les représailles contre ceux qui exercent leur liberté d'expression se sont étendues à la Chambre des députés⁷⁷. Les auteurs de deux communications affirment que le Paraguay devrait mettre sa législation nationale en conformité avec les normes internationales relatives à la liberté d'expression, réviser la législation sur la diffamation et s'abstenir d'adopter des projets de loi visant à contrôler les contenus en ligne et les publications des médias sociaux⁷⁸.

34. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 affirment que les pressions des acteurs privés et publics ont limité la liberté des médias⁷⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 évoquent les pressions exercées par des entreprises sur les médias et leurs incidences sur la qualité de l'information, l'influence de l'Église et des partis politiques, et les menaces de licenciement, de fermeture de médias et de retrait de la publicité pour censurer l'information⁸⁰. Les auteurs de plusieurs communications affirment que les journalistes s'autocensurent à cause des menaces⁸¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 recommandent de prendre des mesures pour empêcher une concentration excessive des médias et garantir la pluralité⁸².

35. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 affirment que pendant la pandémie de COVID-19, les autorités ont surveillé les médias sociaux pour s'assurer du respect des protocoles de confinement obligatoire. Les mesures extraordinaires liées à la COVID-19

doivent être conformes aux normes relatives aux droits de l'homme et avoir un caractère temporaire⁸³.

36. Les auteurs de deux communications font savoir que des stations de radio communautaires ont subi des descentes, la confiscation de matériel et des fermetures⁸⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 demandent instamment que la loi n° 642 sur les télécommunications soit modifiée afin de leur permettre de subsister⁸⁵.

37. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 affirment que les organisations de la société civile sont stigmatisées et criminalisées. Ils relèvent qu'aucune amélioration notable n'a été apportée au cadre réglementaire applicable à ces organisations⁸⁶. Les auteurs de deux communications déclarent que le Paraguay devrait créer un environnement qui leur soit favorable et garantir les libertés d'association, de réunion pacifique et d'expression⁸⁷.

38. Les auteurs de plusieurs communications s'inquiètent de l'hostilité croissante, de la stigmatisation et de la criminalisation que subissent les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme⁸⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 relèvent que certaines agressions récentes contre des journalistes étaient liées à l'état d'urgence proclamé en raison de la COVID-19⁸⁹. Les auteurs de plusieurs communications affirment que les attaques sont le fait d'acteurs étatiques et non étatiques, d'organisations criminelles et des autorités⁹⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 affirment que le système pénal est utilisé pour les harceler et les décourager⁹¹. Ils ajoutent qu'aucune mesure n'a été prise pour les protéger et pour enquêter sur les agressions⁹². Les auteurs de plusieurs communications indiquent que le projet de loi sur la liberté d'expression et la protection des journalistes, des travailleurs de la presse et des défenseurs des droits de l'homme est bloqué⁹³. Les auteurs de plusieurs communications soulignent que la situation des mouvements paysans et autochtones et des défenseurs des droits fonciers et environnementaux est particulièrement préoccupante⁹⁴. Les auteurs de plusieurs communications s'inquiètent pour les défenseuses de l'environnement, les dirigeantes autochtones, les femmes journalistes, les LGBTQI+ et les défenseuses des droits de l'homme⁹⁵. Les auteurs de plusieurs communications constatent que le Paraguay a reçu de nombreuses recommandations à ce sujet⁹⁶.

39. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 déclarent que la liberté de réunion pacifique fait l'objet de restrictions⁹⁷. Les auteurs de deux communications font remarquer que la loi n° 1066/97 (loi Marchódromo) impose des restrictions et l'obligation de déclarer toute manifestation auprès de la police. Elle est couramment invoquée pour empêcher les manifestations⁹⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 affirment que certains manifestants pacifiques ont été inculpés au motif qu'ils ne portaient pas de masque⁹⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 affirment que des journalistes ont été attaqués par des manifestants et blessés par les forces de sécurité pendant des manifestations¹⁰⁰. Les auteurs de deux communications soutiennent que le Paraguay devrait abroger la loi 1066/1997 pour garantir le droit de réunion pacifique¹⁰¹.

40. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 affirment que le Code électoral restreint le droit de vote des détenus non condamnés et des personnes handicapées¹⁰². Les auteurs de la communication conjointe n° 16 expliquent que le projet de loi de 2019 sur l'utilisation de la biométrie dans le système de vote électronique soulève des inquiétudes car la collecte de données d'identité porte atteinte à l'anonymat des personnes¹⁰³.

41. Kuña Róga affirme que les femmes ne sont pas équitablement représentées dans la vie politique¹⁰⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ajoutent que des transformations sont nécessaires pour permettre la pleine participation des femmes à la vie politique¹⁰⁵. Les auteurs de deux communications affirment que le quota de 20 % établi par le Code électoral devrait être modifié, qu'une loi sur la parité politique et une loi contre la violence politique à l'égard des femmes devraient être adoptées, et que la loi sur le financement politique devrait être révisée¹⁰⁶.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage¹⁰⁷

42. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 déclarent que la traite des personnes à des fins sexuelles reste un problème au Paraguay¹⁰⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 font observer que la traite, l'exploitation sexuelle et l'exploitation par le travail touchent particulièrement les enfants et les adolescents autochtones¹⁰⁹. Ils indiquent

que les condamnations et les mesures d'accompagnement psychosocial sont rares¹¹⁰. Ils affirment que les poursuites pénales pour des faits de traite, d'exploitation par le travail et d'exploitation sexuelle devraient être renforcées et qu'un programme complet de prise en charge des victimes mettant l'accent sur les droits, l'interculturalité et le genre devrait être mis en œuvre¹¹¹. Global Detention Project affirme que le Paraguay devrait prendre des mesures pour empêcher que les victimes soient placées en détention¹¹².

*Droit au respect de la vie privée et à la vie de famille*¹¹³

43. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 recommandent l'adoption d'un cadre législatif adéquat, conforme aux normes internationales, concernant les technologies de surveillance et d'une loi complète sur la protection des données personnelles qui soit elle aussi conforme aux normes internationales¹¹⁴.

44. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 affirment que les mesures liées au coronavirus ont porté atteinte aux libertés des personnes, y compris à leur vie privée¹¹⁵. Ils mentionnent une application mobile pour l'enregistrement des personnes malades de la COVID-19 ainsi que les programmes d'aide alimentaire Ñandareko et Pytyvo, qui ne protègent pas les informations confidentielles concernant les bénéficiaires¹¹⁶.

45. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 relèvent qu'aucun budget public n'est alloué à l'application de la loi n° 6.486 (2020) visant à promouvoir et à protéger le droit des enfants et des adolescents de vivre dans leur famille¹¹⁷.

3. Droits économiques, sociaux et culturels

*Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables*¹¹⁸

46. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 constatent que le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que le taux de chômage global au niveau national, et celui des femmes trois fois plus élevé, et que cette situation touche surtout les jeunes à faibles revenus. Ils affirment que des mesures devraient être prises pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi¹¹⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 relèvent que le taux d'inactivité est élevé dans la population autochtone, en particulier chez les femmes¹²⁰.

47. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 indiquent que la part des femmes travaillant à temps partiel, selon des modalités flexibles ou à leur compte a augmenté et que le salaire moyen des hommes est presque le double de celui des femmes, ce qui signifie que des mesures devraient être prises pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes¹²¹.

48. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 constatent que les travailleurs se heurtent à des obstacles juridiques importants à l'exercice de leur liberté d'association. Ils affirment que le Paraguay devrait supprimer du Code du travail les restrictions injustifiées à cette liberté et enquêter sur tous les cas de persécution antisyndicale¹²².

49. Les auteurs de deux communications indiquent qu'au Paraguay plus d'un demi-million d'enfants et d'adolescents travaillent, dont 95,1 % dans des conditions dangereuses¹²³. Les auteurs de deux communications affirment que la traite des enfants repose souvent sur l'exploitation par le travail, y compris le criadazgo (travail domestique des jeunes enfants). Les victimes du criadazgo sont particulièrement exposées au risque de mauvais traitements et d'atteintes sexuelles¹²⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 indiquent que les enfants des rues sont les plus touchés par l'exploitation économique, beaucoup étant obligés de mendier¹²⁵. Ils affirment que l'âge minimum d'admission à l'emploi devrait être porté à 16 ans¹²⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 déclarent que la stratégie nationale pour la prévention et l'élimination du travail des enfants et la protection du travail des adolescents devrait être renforcée¹²⁷.

Droit à la sécurité sociale

50. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 relèvent que la politique de protection sociale ne fait pas l'objet d'un cadre juridique propre¹²⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ajoutent que les mesures de protection sociale ont été limitées¹²⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 font observer que des

informations personnelles confidentielles sont demandées pour l'affiliation au système de protection sociale¹³⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 soulignent l'importance de veiller au financement du système de protection sociale et d'accorder une attention prioritaire aux enfants, adolescents et familles vulnérables¹³¹.

51. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 indiquent qu'il n'existe pas d'assurance chômage et soulignent la nécessité d'adopter une loi établissant un tel mécanisme¹³².

Droit à un niveau de vie suffisant¹³³

52. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 font observer que le budget général de 2021 instaure une politique d'austérité¹³⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 estiment que c'est une erreur de réduire les crédits dans les domaines socioéconomiques et d'augmenter ceux de la défense dans l'année qui suit la pandémie¹³⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 affirment que le Paraguay devrait renforcer sa politique sociale pour atteindre les ODD¹³⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 soulignent la nécessité de concevoir des programmes sociaux qui prennent en compte les autochtones¹³⁷.

53. L'Université catholique appelle l'attention sur le large écart de revenus entre les classes sociales, les niveaux élevés de pauvreté/d'inégalité et l'augmentation de la pauvreté extrême¹³⁸. FIAN International fait observer que la population rurale et autochtone est particulièrement touchée¹³⁹. Le Bureau du Défenseur du peuple affirme que l'action menée pour lutter contre la pauvreté est insuffisante.¹⁴⁰ L'Université catholique évoque l'absence de stratégies publiques de lutte contre les inégalités¹⁴¹.

54. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 constatent que les services d'assainissement de base posent un problème structurel¹⁴². Ils ajoutent que la situation est pire pour les peuples autochtones¹⁴³. Ils affirment que des mesures devraient être prises pour garantir la disponibilité et l'accessibilité de l'eau potable pour tous les citoyens¹⁴⁴.

55. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 évoquent les établissements informels, en particulier la surpopulation et la précarité de l'accès aux services de base¹⁴⁵. Ils font observer que la plupart des familles n'ont pas de titre de propriété¹⁴⁶. Ils affirment qu'une politique d'aménagement du territoire serait utile pour remédier au problème des établissements informels, garantir l'occupation des terres et l'accès à des services publics de qualité et aider à la recherche de logements de remplacement¹⁴⁷.

56. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 affirment que la politique d'expulsions forcées touche de manière sélective et disproportionnée les communautés autochtones, les paysans et les personnes vivant dans des établissements urbains informels¹⁴⁸. Ils ajoutent que bien que la loi n° 6.524/2020 ait interdit les expulsions jusqu'en juin 2020, cette mesure n'a pas été renouvelée¹⁴⁹. Les auteurs de deux communications recommandent de protéger les personnes contre les expulsions forcées¹⁵⁰.

57. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 affirment que l'objectif de la loi sur l'amélioration de l'habitat et l'aménagement urbain (2016) pour ce qui est de l'accès à des logements abordables n'a pas été atteint¹⁵¹. Ils évoquent les lourdeurs bureaucratiques dans l'accès au Fonds national du logement social (FONAVIS)¹⁵². Ils recommandent de donner effet à ladite loi, de mettre en œuvre la politique nationale du logement et de l'habitat et de réactiver le Comité national du logement et de l'habitat¹⁵³.

58. Les auteurs de plusieurs communications font observer que la COVID-19 a mis en évidence les profondes inégalités sociales, l'absence d'un système de protection sociale et la précarité des peuples autochtones¹⁵⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 affirment que la crise alimentaire qui s'est produite a montré la dépendance alimentaire du pays et la perte de souveraineté alimentaire¹⁵⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 déclarent que la pandémie aura des conséquences économiques négatives profondes, qui entraîneront un ralentissement de la réduction de la pauvreté et une augmentation du chômage¹⁵⁶.

*Droit à la santé*¹⁵⁷

59. Le Bureau du Défenseur du peuple fait part de sa préoccupation en ce qui concerne la qualité et la couverture des services de santé¹⁵⁸. ADF International relève que 70 % des travailleurs de la santé sont concentrés dans la zone autour d'Asunción et que l'accès à des services de santé de qualité est plus problématique dans les régions éloignées et pauvres¹⁵⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 ajoutent que les quartiers défavorisés et les zones rurales et reculées manquent de services essentiels, ce qui affecte de manière disproportionnée les groupes vivant dans la pauvreté et les communautés autochtones¹⁶⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 constatent que les autochtones ne peuvent pas toujours accéder à leurs territoires pour y chercher des médicaments traditionnels¹⁶¹. Les auteurs de deux communications affirment que les unités de santé familiale devraient être étendues dans les communautés vulnérables, principalement rurales et autochtones¹⁶². Les auteurs de la communication conjointe n° 8 demandent l'application de la loi n° 5469/2015 sur la santé des autochtones¹⁶³.

60. ADF International déclare que la mortalité maternelle reste un sujet de préoccupation majeur¹⁶⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ajoutent que la mortalité infantile autochtone reste élevée¹⁶⁵. Le Centre international pour le développement (CID) affirme que des mesures doivent être prises pour réduire la mortalité maternelle/infantile¹⁶⁶. ADF International déclare que le pays devrait consacrer davantage de ressources à la santé maternelle, en particulier dans les zones rurales¹⁶⁷.

61. Plusieurs communications font état du nombre alarmant de grossesses de filles et d'adolescentes¹⁶⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 soulignent que les filles/adolescentes autochtones sont les plus vulnérables¹⁶⁹. Ils affirment que les services de santé pour les adolescents devraient être étendus aux territoires où les grossesses d'adolescentes sont plus nombreuses¹⁷⁰. Les auteurs de deux communications demandent l'adoption du projet de loi sur la santé sexuelle, procréative, maternelle et périnatale de 2008¹⁷¹.

62. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 recommandent d'élargir les motifs de dépénalisation de l'avortement, notamment en cas de risques pour la santé, d'atteintes sexuelles ou de viol¹⁷².

63. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 recommandent de redoubler d'efforts pour prévenir la transmission du VIH, principalement de la mère à l'enfant, et pour améliorer les soins aux personnes séropositives, sans discrimination¹⁷³.

64. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 appellent l'attention sur les suicides d'adolescents et de jeunes gens, surtout des hommes¹⁷⁴. Le Bureau du Défenseur du peuple déclare que la politique nationale en matière de santé mentale devrait être effectivement appliquée¹⁷⁵.

65. En ce qui concerne la COVID-19, Amnesty International affirme que la mise en place de lieux d'accueil pour les quarantaines forcées s'est faite dans des conditions inadéquates, sans être accompagnée d'informations utiles et avec un personnel et des produits médicaux insuffisants¹⁷⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 constatent que les personnes atteintes de cette maladie sont victimes de harcèlement¹⁷⁷. Amnesty International affirme que la quarantaine obligatoire devrait être évitée à moins que des conditions adéquates ne soient garanties¹⁷⁸.

*Droit à l'éducation*¹⁷⁹

66. Les auteurs de deux communications évoquent la centralisation, la bureaucratisation, voire la politisation du système éducatif et la marchandisation de l'enseignement supérieur¹⁸⁰.

67. Les auteurs de deux communications évoquent les préoccupations concernant l'accès effectif à l'éducation et la qualité de l'enseignement¹⁸¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 indiquent que les étudiants ruraux ou pauvres, pour la plupart autochtones, et les étudiants handicapés, sont les plus touchés par l'exclusion scolaire¹⁸². Selon les auteurs de la communication conjointe n° 9, peu nombreux sont ceux qui ont accès à l'université¹⁸³. Les auteurs de plusieurs communications affirment qu'il faudrait procéder à une réforme du système éducatif pour améliorer sa qualité, sa couverture, sa pertinence interculturelle et son

accessibilité¹⁸⁴. Les auteurs de deux communications réclament l'entretien des infrastructures scolaires, notamment pour ce qui est de l'accès à l'eau et de l'assainissement¹⁸⁵.

68. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 affirment que les filles et les adolescents ont plus de difficultés à accéder au système éducatif et à y rester¹⁸⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 font observer que pour les LGTBIQ, l'éducation est conditionnée à la négation de leur identité¹⁸⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 affirment que la dimension de genre devrait être intégrée dans toutes les politiques relatives à l'éducation¹⁸⁸.

69. Les auteurs de deux communications signalent que l'analphabétisme a augmenté, principalement chez les femmes autochtones¹⁸⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 soulignent que les taux d'abandon scolaire sont élevés¹⁹⁰. Ils affirment qu'il faut promouvoir la réinsertion scolaire de ceux qui abandonnent leurs études pour des raisons socioéconomiques, en coordonnant les programmes relatifs à l'éducation et les programmes de protection sociale¹⁹¹.

70. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 s'inquiètent de l'absence d'une éducation sexuelle complète, qui se traduit par des taux élevés de violence sexuelle, d'entrée précoce dans la sexualité et de grossesse précoce¹⁹². Ils ajoutent que l'éducation sexuelle dispensée dans les écoles publiques par des religieux se fonde sur des croyances et encourage la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre¹⁹³. Les auteurs de deux communications signalent que le Ministère de l'éducation et des sciences a suspendu le Cadre pédagogique pour une éducation sexuelle complète et adopté une approche anti-genre dans ses arrêtés n°s 29664/17 et 1761/19¹⁹⁴. Les auteurs de plusieurs communications demandent la mise en œuvre d'une politique d'éducation sexuelle complète, scientifique et laïque, qui tienne compte des questions de genre et soit axée sur les droits humains¹⁹⁵. Les auteurs de plusieurs communications demandent l'abrogation de ces arrêtés¹⁹⁶.

71. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 s'inquiètent du fait que les personnes monolingues ne sont pas assurées de pouvoir étudier en guarani¹⁹⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ajoutent que de nombreux peuples autochtones sont alphabétisés en espagnol¹⁹⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 affirment que le Paraguay devrait allouer des ressources à la Direction générale de l'éducation autochtone pour permettre aux peuples autochtones d'accéder à un enseignement culturellement et linguistiquement adapté¹⁹⁹.

72. Les auteurs de plusieurs communications font référence aux mesures prises pendant la pandémie dans le domaine de l'éducation²⁰⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 évoquent les difficultés d'accès à l'Internet, le faible taux d'utilisation des cours en ligne et le manque de matériel pédagogique²⁰¹. Les auteurs de plusieurs communications affirment que le programme « Tu escuela en casa » (ton école à la maison) a aggravé les inégalités en matière d'éducation, principalement parmi les populations rurales et les groupes vulnérables et entre les ménages les plus riches et les plus pauvres²⁰². Les auteurs de la communication conjointe n° 19 déclarent qu'il faudrait améliorer la plateforme virtuelle et l'accès gratuit à Internet²⁰³. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 indiquent que la fermeture des écoles a conduit à une crise alimentaire car l'accès de nombreux enfants à la nourriture dépendait du programme d'alimentation scolaire. Il a été signalé que certains paniers d'aide alimentaire contenaient des produits périmés ou avariés, ou étaient parfois insuffisants²⁰⁴.

4. Droits de certains groupes ou personnes

*Femmes*²⁰⁵

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 constatent que les femmes continuent d'être victimes de discrimination dans différents secteurs²⁰⁶. Ils affirment que des campagnes de sensibilisation devraient être menées pour s'attaquer aux rôles traditionnellement assignés aux femmes²⁰⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 demandent le renforcement des politiques d'inclusion²⁰⁸.

74. Les auteurs de deux communications signalent que la loi n° 5777/16 sur la protection globale des femmes contre toutes les formes de violence criminalise le féminicide mais ne fait aucune référence au genre, ce qui porte préjudice aux femmes transgenres et aux

lesbiennes et qui ouvre la voie à une application discriminatoire²⁰⁹. Kuña Róga fait observer que la violence politique à l'égard des femmes n'est pas non plus criminalisée²¹⁰.

75. Les auteurs de plusieurs communications constatent que la violence fondée sur le genre et les abus et mauvais traitements infligés aux enfants ont augmenté pendant la pandémie de COVID-19²¹¹. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 affirment que l'État a pris peu de mesures de protection et n'a mené aucune action sur le plan judiciaire²¹². L'Université catholique s'inquiète du manque de services de prévention et de soins pour les femmes²¹³. Elle demande qu'une formation soit dispensée au personnel compétent et aux fonctionnaires de justice²¹⁴. Elle demande également une augmentation du budget du Ministère de la femme²¹⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 indiquent que le Paraguay doit améliorer l'accès à des services culturellement et linguistiquement adaptés pour les filles et les femmes autochtones victimes de violence domestique et sexuelle²¹⁶.

*Enfants*²¹⁷

76. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 indiquent que le budget public consacré à l'enfance a été réduit de 5 % en 2020²¹⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 affirment que le Code de l'enfance et de l'adolescence n'a pas été pleinement appliqué en raison d'un manque de ressources²¹⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 relèvent que le Plan national pour l'enfance et l'adolescence 2019-2024 n'a pas été approuvé. Il n'y a pas eu de rapports d'évaluation concernant le Plan de protection des enfants contre toutes les formes de violence et de maltraitance²²⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 demandent le renforcement du système national de protection et de promotion des droits des enfants et des adolescents²²¹.

77. Les auteurs de plusieurs communications signalent l'adoption des lois n°s 6202/2018, 6572/2020 et 6.002/17, qui visent à prévenir la violence sexuelle à l'égard des enfants et des adolescents²²². Les auteurs de la communication conjointe n° 10 affirment que le Paraguay devrait adopter des dispositions législatives visant expressément à criminaliser la vente d'enfants et d'autres infractions en ligne liées à l'exploitation sexuelle des enfants, adopter une définition des matériels pédopornographiques qui soit conforme au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et inclure toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants dans la Stratégie nationale pour l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants²²³.

78. Les auteurs de deux communications signalent une augmentation des mauvais traitements et de la violence à l'égard des enfants²²⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 évoquent également les châtiments corporels et la violence domestique et scolaire²²⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 affirment qu'avec la COVID-19, la violence domestique à l'égard des filles a augmenté²²⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 déclarent que les mesures prises pour lutter contre ces violences et l'exploitation sexuelle sont insuffisantes²²⁷. Les auteurs de deux communications soulignent que l'exploitation sexuelle des enfants devrait être éliminée²²⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 demandent que le nécessaire soit fait pour garantir le fonctionnement efficace du système de protection²²⁹. Les auteurs de deux communications préconisent de promouvoir l'accès à la justice²³⁰.

79. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 notent que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés sont courants au Paraguay, principalement dans les communautés autochtones et de langue guarani. Le mariage forcé n'est pas érigé en infraction²³¹.

80. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 indiquent que selon certaines informations des adolescents, notamment des jeunes filles et des autochtones, sont recrutés par des groupes armés irréguliers et le crime organisé, sans qu'un programme de prévention n'ait été mis en place. Ils ajoutent qu'en 2019, 142 adolescents ont servi dans les forces armées et appellent à la prévention du recrutement forcé et à la criminalisation du recrutement de personnes de moins de 18 ans²³².

81. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 relèvent que de nombreux enfants et adolescents n'ont pas de certificat de naissance, en particulier parmi la population autochtone et rurale. Ils demandent que l'accès aux services d'état civil soit garanti pour tous et que des

campagnes d'enregistrement régulières soient menées dans les zones rurales et autochtones²³³.

*Personnes handicapées*²³⁴

82. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 affirment que des problèmes se posent en ce qui concerne les personnes handicapées et que les droits des personnes sourdes sont limités en raison du non-respect de la loi n° 4215/10. Ils ajoutent que les services de santé sont insuffisants, principalement pour les personnes qui présentent un handicap psychosocial entraînant des troubles graves²³⁵.

83. Les auteurs de deux communications rapportent que de nombreuses écoles rejettent les enfants ayant un handicap intellectuel ou psychosocial²³⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 soulignent l'existence d'obstacles architecturaux, comportementaux et communicationnels à l'intégration scolaire effective de ces enfants. Ils font observer que la loi n° 2479/04, qui fixe un quota minimum de 5 % de personnes handicapées dans la fonction publique, n'est pas respectée²³⁷. Ils déclarent que le Paraguay devrait harmoniser l'ensemble du cadre juridique avec la Convention internationale²³⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 demandent la mise en œuvre effective de la loi n° 5.136 sur l'éducation inclusive²³⁹.

*Peuples autochtones*²⁴⁰

84. Les auteurs de deux communications affirment que le Paraguay devrait accorder à l'Institut national des autochtones une plus grande autonomie, des pouvoirs accrus et des ressources supplémentaires et procéder à l'adoption du Plan national pour les peuples autochtones²⁴¹.

85. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 constatent que les peuples autochtones sont toujours victimes de discrimination et restent largement sous-représentés et marginalisés²⁴². Amnesty International fait référence aux violations de leurs droits²⁴³, en particulier à la violation chronique de leurs droits territoriaux²⁴⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 notent que malgré le protocole de 2019 sur la consultation et le consentement libre, préalable et éclairé, les peuples autochtones continuent de se voir dépossédés de leurs terres sans qu'il y ait eu consultation²⁴⁵. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 affirment que les colons s'approprient leurs territoires, ce qui, ajouté à la présence de groupes armés, génère des conflits, de l'insécurité et de la violence²⁴⁶. Les auteurs de plusieurs communications appellent l'attention sur l'absence d'un mécanisme efficace de restitution des terres et de protection des ressources naturelles²⁴⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 expliquent qu'une autre raison pour laquelle les peuples autochtones n'ont pas pleinement accès à leurs territoires et ressources naturelles est la lenteur du processus d'enregistrement et de restitution des terres²⁴⁸. Les auteurs de plusieurs communications affirment que le Paraguay devrait établir des mécanismes pour la restitution, l'enregistrement et la qualification juridique des terres ancestrales²⁴⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 demandent que des mesures soient prises pour garantir leur propriété et leur accès effectif à la terre²⁵⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 affirment que le Paraguay devrait empêcher l'accès de tiers aux territoires où les peuples autochtones vivent volontairement isolés²⁵¹.

86. Les auteurs de plusieurs communications font observer que les arrêts de la Cour interaméricaine des droits de l'homme concernant les titres fonciers du peuple autochtone Enxet du Chaco et de la communauté Tekoha Sauce du peuple Avá Guaraní n'ont pas été suivis d'effet²⁵².

87. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 soulignent que les communautés autochtones luttent pour leur reconnaissance linguistique et culturelle. Ils font observer que le Guaraní est considéré comme une langue secondaire après l'espagnol, bien qu'il ait le statut de langue officielle²⁵³. Ils demandent une augmentation du budget de l'Académie de la langue guarani²⁵⁴.

88. Amnesty International constate que les autorités n'ont pas pris de mesures suffisantes et culturellement pertinentes à l'intention des peuples autochtones pendant la pandémie de COVID-19²⁵⁵.

*Migrants*²⁵⁶

89. Global Detention Project relève que les expulsions se sont poursuivies pendant la pandémie de COVID-19, et signale notamment l'expulsion de ressortissants étrangers résidant dans les zones frontalières qui ont reçu l'ordre de quitter le Paraguay pour avoir enfreint les règles de quarantaine. Les personnes concernées sont détenues dans des centres de quarantaine insalubres gérés par l'État, sans nourriture, sans eau et sans soins médicaux adéquats. Global Detention Project recommande de mettre fin à l'expulsion des non-nationaux et de protéger les personnes détenues en vertu de la législation sur l'immigration pendant la pandémie²⁵⁷.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org.

*Civil society**Individual submissions:*

ADF International	ADF International, Geneva (Switzerland);
AI	Amnesty International, London (United Kingdom);
CID	Centro Internacional para el Desarrollo, Geneva (Switzerland);
FIAN International	FIAN International – FIAN Sección Paraguay, Asunción (Paraguay);
GDP	Global Detention Project, Geneva (Switzerland);
KR	Kuña Róga, Encarnación (Paraguay);
REDLAD	Red Latinoamericana y del Caribe para la Democracia (REDLAD), Bogotá (Colombia);
UC	Universidad Católica “Ntra. Sra. de la Asunción”, Asunción (Paraguay).

Joint submissions:

JS1	Joint Submission 1 submitted by: Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice (IIMA), Veyrier (Switzerland), and International Volunteerism Organization for Women, Education, Development (VIDES International), Brussels (Belgium);
JS2	Joint Submission 2 submitted by: Coordinadora de Derechos Humanos del Paraguay (CODEHUPY), Asunción (Paraguay). Members: AIREANA, Grupo por los Derechos de las Lesbianas, Asociación Callescuola, Asociación Panambi, Base Investigaciones Sociales (Base-IS), Centro de Documentación y Estudios (CDE), Comité de América Latina y el Caribe para la Defensa de los Derechos de la Mujer (Cladem-Py), Coordinación de Mujeres del Paraguay (CMP), Comité de Iglesias para Ayudas de Emergencia (CIPAE), Decidamos - Campaña por la expresión Ciudadana, Enfoque Territorial, Fundación Vencer, Fundación Dr. Andrés Rivarola Queirolo (FUNDAR), Gestión Local, Grupo Sunu de Acción Intercultural, Heñói, Movimiento de Objeción de Conciencia Paraguay (MOC-PY), Red de ONG's que trabajan VIH/SIDA en Paraguay, Servicio Jurídico Integral para el Desarrollo Agrario (SEIJA), Servicio Paz y Justicia – Paraguay (Serpaj – Py), Sindicato de Periodistas del Paraguay (SPP), Tape'a para el Desarrollo Social Sostenible, Tierraviva a los Pueblos Indígenas del Chaco, TEDIC - Tecnología y Comunidad, y UNES - Unidas en la Esperanza. Supporters: Amnistía Internacional Paraguay, Coordinadora por los Derechos de la Infancia y la Adolescencia (CDIA), Coordinación Nacional de Pastorales Indígenas (Conapi - CEP), Centro de Estudios Paraguayos Antonio Guasch (Cepag), Centro Paraguayo de Teatro (Cepate), Fundación Celestina Pérez de Almada (FCPA), Instituto de Ciencias Sociales de Paraguay (ICSO), Iniciativa Amotocodie, Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales y Sociales Paraguay (Inecip - Py), Gente Ambiente y Territorio (GAT), y Semillas para la Democracia.

- JS3 **Joint submission 3 submitted by:** Hábitat para la Humanidad Paraguay (HPH-Py) y Un TECHO Paraguay, Facultad de Arquitectura, Diseño y Arte de la Universidad Nacional de Asunción, por medio del Centro de Investigación Desarrollo e Innovación (CIDi), Fábrica Social, Asunción (Paraguay);
- JS4 **Joint submission 4 submitted by:** Tierraviva a los Pueblos Indígenas del Chaco, Base Investigaciones Sociales (BASEe), Heñói Centro de Estudios y promoción de la Democracia, los Derechos Humanos y la Sostenibilidad Socioambiental, and Coordinadora de Derechos Humanos del Paraguay (CODEHUPY) Coordinadora de Derechos Humanos del Paraguay (CODEHUPY), Asunción (Paraguay);
- JS5 **Joint submission 20 submitted by:** Servicio Paz y Justicia de Paraguay (SERPAJ-Py) y la Coordinadora por los Derechos de la Infancia y la Adolescencia (CDIA Paraguay), Asunción (Paraguay).
- JS6 **Joint submission 6 submitted by:** IFEX-ALC Alianza de América Latina y el Caribe, Toronto (Canada), and Sindicato de Periodistas del Paraguay (SPP), Asunción (Paraguay);
- JS7 **Joint submission 7 submitted by:** Base Educativa y Comunitaria de Apoyo (BECA), Coordinadora por los Derechos de la Infancia y la Adolescencia (CDIA), Fundación Vencer, Grupo de Adolescentes y Jóvenes Somos Pytyvöhára en Derechos Sexuales y Derechos Reproductivos, Grupo Luna Nueva, Presencia Joven, Servicio Paz y Justicia (SERPAJ-Py) y Unión de Profesionales para la Educación y Calidad en Servicios de Salud Sexual y Salud Reproductiva (UPECSAR), Asunción (Paraguay);
- JS8 **Joint submission 8 submitted by:** FAPI (Federación por la Autodeterminación de los Pueblos Indígenas), WWF – Paraguay (World Wildlife Fund – Paraguay Office Country), Asociación Guyra Paraguay, IDEA (Instituto de Derecho y Economía Ambiental), Fundación Plurales, UCINY (Unión de Comunidades Indígenas de la Nación Yshir), Altervida, Grupo SUNU, Organización Mujeres Indígenas Guaraní (OMIG), Organización de Mujeres Artesanas Ayoreas 7 clanes, OMMI (Organización de Mujeres Mismo Indígena), PCI Pro Comunidades Indígenas, ROAM (Red de Organizaciones Ambientalistas del Paraguay), Asociación Eco- Pantanal, y CDPI - Consejo de Pueblos Indígenas, Asunción (Paraguay);
- JS9 **Joint submission 9 submitted by:** Aireana-Grupo por los Derechos de las Lesbianas, Panambí, Red contra toda forma de Discriminación, Somos Pytyvöhára, Akahatá-Equipo de Trabajo en Sexualidades y Géneros, Synergia y la Iniciativa por los Derechos Sexuales (SRI), Buenos Aires (Argentina), Asunción (Paraguay) and Montevideo (Uruguay);
- JS10 **Joint submission 10 submitted by:** Grupo Luna Nueva, Asunción (Paraguay) and ECPAT International, Bangkok (Thailand);
- JS11 **Joint submission 11 submitted by:** Asociación Tecnología y Comunidad (TEDIC)¹ y la Asociación para el Progreso de las Comunicaciones (APC), Asunción (Paraguay);
- JS12 **Joint submission 12 submitted by:** Fundación Hugo Daniel Ramírez Osorio, Encarnación (Paraguay) y Fundación Plurales, Córdoba (Argentina);
- JS13 **Joint submission 13 submitted by:** CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation, Geneva (Switzerland) and Semillas para la Democracia, Asunción (Paraguay);
- JS14 **Joint submission 14 submitted by:** Cultural Survival and The American Indian Law Clinic of the University of Colorado, Massachusetts and Colorado (United States of America);

- JS15 **Joint submission 15 submitted by:** Mujeres Indígenas de Paraguay (MIPY), Organización de Mujeres Indígenas Guaraní (OMIG) y la Organización del Pueblo Guaraní (OPG), Asunción (Paraguay);
- JS16 **Joint Submission 16 submitted by:** TEDIC (Technology and Community Association), Asunción (Paraguay), and Privacy International (PI), London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
- JS17 **Joint Submission 17 submitted by:** Decidamos, Campaña por la Expresión Ciudadana, Asunción (Paraguay). Members: Centro de Análisis y Difusión de la Economía Paraguaya (CADEP), Centro de Documentación y Estudios (CDE), Centro de Estudios Paraguayos "Antonio Guasch" (CEPAG), Fe y Alegría, Movimiento de Educación Popular Integral y Promoción Social, Global Infancia, Servicio de Educación y Apoyo Social–Área Rural (SEAS-AR), Servicio de Educación Popular (SEDUPO), Servicio Paz y Justicia Paraguay (SERPAJ Py) y Tape, Comunicación y Educación.
- JS18 **Joint submission 18 submitted by:** Coordinadora por los Derechos de la Infancia y la Adolescencia (CDIA), Asunción (Paraguay). Members: ACOM, ADRA, BECA, CECTEC, DENIDE, Enfoque Niñez, Enfoque Territorial, Fundación Alda, Fundación APAMAP, Fundación Casa Cuna, Fundación Teletón, Global Infancia, Good Neighbors Paraguay, Fundación Buen Pastor, Luna Nueva, Paraguay Educa, Plan Internacional Paraguay, Red Cica Paraguay, Rondas, Tape'a, VinculArte, and Yvytu Pyahu. Supporters: CAMSAR, Enseña por Paraguay, Fundación Don Bosco, Fundación Hugo Daniel, Ramírez Osorio, Fundación La Salle, Fundación Mamá Cultiva, Fundación Marco Aguayo, Fundación Maristas de Solidaridad Internacional, Fundación Rvdo. Rafael Torres Ortega, Fundación Vida Plena, Fundación Vencer, Hogar Santa Teresa, and Serpaj-py.
- JS19 **Joint submission 19 submitted by:** Grupos Organizados de Niñas, Niños y Adolescentes de Paraguay "*Nuestro derechos, Nuestras voces*", Asunción (Paraguay). Members: Grupo Navegar, Carabela Koraygua, Estudiantes de secundaria del Colegio Alejo García, Movimiento Niñas con Igualdad, Coordinación Nacional de Niños, Niñas y Adolescentes Trabajadores (CONNATS), Red de Delegados y Mesa Infanto Juvenil.

National human rights institution:

DP-PY Defensoría del Pueblo de la República del Paraguay, Asunción (Paraguay).

² The following abbreviations are used in UPR documents:

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination;
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights;
OP-ICESCR	Optional Protocol to ICESCR;
CRC	Convention on the Rights of the Child;
OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography;
OP-CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities;
ICPPED	International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance.

³ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.1–102.8; 105.1–105.2.

⁴ AI, p. 5, FIAN International, p. 8, JS2, para. 1(a), JS12, para. 24, and JS17, para. 67. See also JS17, paras. 47–48.

⁵ JS2, para. 1(c).

⁶ AI, p. 5, JS2, para. 1(c), JS8, p. 15, and JS12, para. 25. See also AI, para. 8 and REDLAD, para. 2.10.

⁷ JS2, para. 1(b).

⁸ JS2, para. 8. See also CCPR/C/104/D/1828/2008, CCPR/C/104/D/1829/2008, CPR/C/123/D/2372/2014 and CCPR/C/126/D/2751/2016.

⁹ JS13, para. 6.5 and JS14, para. VI.11.

- ¹⁰ JS13, para. 6.6.
- ¹¹ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.14–102.24; 102.28–102.30; 102.34–102.35.
- ¹² JS17, paras. 6 and 51. See also JS2, para. 5(b) and UC, para. 10. See also DP-PY, para. 7; JS18, para. 14 and DP-PY, para. 5.
- ¹³ DP-PY, para. 4, JS2, para. 5, JS17, para. 5, and JS18, para. 14.
- ¹⁴ JS18, para. 14.
- ¹⁵ JS2, para. 5 and 5 (a) and UC, paras. 9-10.
- ¹⁶ UC, paras. 2-3. See also: JS17, para. 1.
- ¹⁷ JS2, para. 5(a) and UC, para. 10.
- ¹⁸ JS17, para. 5, JS18, para. 14 and UC, paras. 4 and 8.
- ¹⁹ JS17, paras. 7, 50 and 52.
- ²⁰ JS2, para. 7(a)(b).
- ²¹ JS2, para. 6-6(a). See also JS13, para. 6.6.
- ²² JS14, para. VI.12.
- ²³ JS18, paras. 41-42.3. See also JS18, para. 8, JS10, p. 13, para. 19, UC, para. 26, JS2, para. 4(b), and JS1, para. 41(f).
- ²⁴ JS8, p. 15.
- ²⁵ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.33; 102.36–102.45; 102.52–102.58.
- ²⁶ JS9, para. 3. See also AI, paras. 1 and 14, and JS9, paras. 17-18, 20-21 and 24.
- ²⁷ AI, p. 5, JS2, para. 3(a), JS18, para. 11.6, and JS9, para. 26. See also JS9, para. 4, JS18, para. 10, JS2, para. 3, and AI, para. 10.
- ²⁸ JS9, paras. 16, 14 and 17. See also JS9, paras. 19 and 22.
- ²⁹ JS9, paras. 26-29. See also JS9, paras. 19 and 30.
- ³⁰ AI, para. 15, JS9, para. 12, and JS13, para. 5.7.
- ³¹ AI, para. 16, JS13, para. 5.7, and JS9, para. 13. See also JS2, para. 16.
- ³² JS9, para. 5.
- ³³ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, para. 102.186.
- ³⁴ UC, para. 18.
- ³⁵ JS8, p. 9. See also FIAN International, paras. 4, JS18, para. 28, and JS12, para. 14.
- ³⁶ JS8, p. 4 and JS14, para. 12. See also FIAN International, paras. 4 and 18.
- ³⁷ JS12, para. 13 and FIAN International, paras. 4-5. See also JS14, para. 18, JS8, p. 8, JS19, para. 3, and JS12, para. 15. See also: JS8, p. 10 and para. 2.2.3. See also JS14, para. 16 and JS15, p. 4, paras. 13 and 3.
- ³⁸ JS8, p. 8. See also JS15, para. 7 and JS14, paras. 13 and 16-17.
- ³⁹ FIAN International, paras. 19, 18 and 5. See also JS19, para. 3.
- ⁴⁰ FIAN International, para. 20. See also FIAN International, paras. 5 and 21-22, REDLAD, para. 2.9, JS14, para. 13, and AI, para. 3. See also: JS8, para. 2.2.3.
- ⁴¹ JS15, p. 4, para. 2. See also: JS8, pp. 8 and 15; FIAN International, p. 8.
- ⁴² JS14, para. 47, JS4, para. 9, JS8, p. 6, and JS15, para. 4. See also: JS8, pp. 6-7 and 9. See also JS4, para. 9; JS14, para.; JS8, p. 10 and JS19, para. 3.
- ⁴³ JS4, para. 9.
- ⁴⁴ JS8, p. 6. See also: JS4, para. 9.
- ⁴⁵ JS15, p. 4, para. 3 and JS4, paras. 9(b) and 14(f). See also: JS8, p. 16.
- ⁴⁶ JS4, paras. 5 and 3. See also JS14, para. 16, JS8, p. 10, and JS19, para. 3.
- ⁴⁷ JS4, paras. 4, 6 and 9. See also JS14, para. 16.
- ⁴⁸ JS8, pp. 5 and 8.
- ⁴⁹ FIAN International, p. 8, JS12, para. 27, and JS4, para. 2(a). See also: JS8, p. 15.
- ⁵⁰ JS4, para. 3(b). See also JS8, pp. 5 and 16.
- ⁵¹ FIAN International, para. 4. See also JS15, para. 6. See also: JS18, para. 28 and JS4, para. 8.
- ⁵² FIAN International, para. 5. See also FIAN International, para. 7, JS19, para. 4(b), JS4, para. 3(e), and JS18, para. 30.4. See also: JS12, paras. 16 and para. 23 and JS4, para. 3(e).
- ⁵³ FIAN International, para. 8. See also JS4, para. 3(e), JS19, para. 4(b), and JS18, para. 30.4.
- ⁵⁴ FIAN International, p. 8 and JS12, para. 23.
- ⁵⁵ JS8, pp. 4-5, JS14, paras. 44-45 and JS12, paras. 9-10.
- ⁵⁶ JS15, para. 6. See also JS12, paras. 9 and 11. See also: UC, para. 16 and JS4, para. 14.
- ⁵⁷ JS4, para. 14(g). See also JS8, p. 16.
- ⁵⁸ JS8, pp. 5, 11 and 15. See also JS8, p. 9.
- ⁵⁹ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.9–102.10; 102.64–102.66; 102.110–102.111.
- ⁶⁰ JS6, paras. 28 and 30.
- ⁶¹ JS18, para. 37 and JS2, para. 15. See also JS18, para. 38.
- ⁶² JS2, para. 15. See also: JS18, para. 39.2. See also JS2, para. 15(a) (b).

- ⁶³ AI, para. 24 and pp. 5-6.
- ⁶⁴ JS17, para. 56. See also JS17, paras. 13-14.
- ⁶⁵ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.105–102.109; 102.113–102.118; 102.120–102.122; 104.1.
- ⁶⁶ UC, paras. 11-12. See also JS2, para. 12.
- ⁶⁷ JS2, para. 12(e) and UC, para. 13.
- ⁶⁸ JS17, paras. 8, 53 and 55. See also JS2, para. 12 and JS17, paras. 9-10.
- ⁶⁹ JS2, paras. 14, 9 and 13.
- ⁷⁰ JS5, para. 28.
- ⁷¹ JS2, paras. 14(a) and 9(b) (c)(a). See also: AI, p. 5 and JS2, para. 13(a).
- ⁷² JS18, paras. 32.2 and 32.4-32.5. See also JS18, para. 31.
- ⁷³ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.119; 102.123–102.135.
- ⁷⁴ JS13, para. 4.1 and REDLAD, para. 3.1. See also JS6, para. 5.
- ⁷⁵ JS13, para. 4.5. See also JS6, para. 12. See also: JS13, para. 6.3 and REDLAD, para. 4.2.
- ⁷⁶ REDLAD, paras. 3.3, 3.4 and 3.2. See also JS6, para. 9, REDLAD, para. 3.5, and JS13, para. 4.6.
- ⁷⁷ JS13, paras. 4.4 and 4.9.
- ⁷⁸ JS13, para. 6.3 and REDLAD, para. 4.2.
- ⁷⁹ JS13, para. 4.10.
- ⁸⁰ JS6, paras. 22 and 25. See also: JS6, paras. 6 and 31. See also JS13, paras. 3.7 and 4.11, and REDLAD, para. 3.8.
- ⁸¹ REDLAD, para. 2.6 and JS13, para. 4.8. See also JS6, paras. 25-27.
- ⁸² JS6, para. 11.
- ⁸³ JS16, paras. 50 and 75. See also JS16, para. 51 and REDLAD, para. 3.8.
- ⁸⁴ JS13, para. 4.7 and JS6, para. 39. See also JS13, para. 6.3.
- ⁸⁵ JS6, p. 8 and para. 11.
- ⁸⁶ JS13, paras. 2.7, 2.1 and 2.3.
- ⁸⁷ JS13, para. 6 and REDLAD, para. 4.
- ⁸⁸ JS13, para. 1.5 and REDLAD, paras. 1.3 and 2.1–2.4. See also JS13, paras. 3.1–3.11, REDLAD, paras. 2.6–2.7 and 2.9, JS15, para. 11, JS12, para. 14, AI, paras. 4 and 18, JS2, paras. 16-18, JS6, paras. 3-5, 16-22 and 24, and JS5, para. 27.
- ⁸⁹ JS13, para. 3.11.
- ⁹⁰ JS13, paras. 3.2, 3.7, and 3.9–3.10, JS6, paras. 4, 20 and 28-30, JS2, para. 18, and REDLAD, para. 2.9.
- ⁹¹ JS2, para. 17. See also JS6, para. 22.
- ⁹² JS2, para. 16. See also REDLAD, paras. 1.3 and 2.1, AI, para. 4, and JS13, para. 3.1.
- ⁹³ JS6, para. 10, AI, para. 4, JS13, para. 3.3, and REDLAD, para. 2.4. See also JS6, p. 8.
- ⁹⁴ JS13, paras. 1.5, 3.2 and 3.4, JS15, para. 11, REDLAD, paras. 1.3 and 2.9, JS2, paras. 16-17, and FIAN International, para. 6. See also JS5, para. 27.
- ⁹⁵ JS12, para. 14, JS15, para. 11, JS6, para. 36, JS13, paras. 3.2 and 3.6, and JS2, para. 16.
- ⁹⁶ AI, p. 5, JS2, paras. 16(a)(b)-17(a)(b)-18(a)(b), JS13, paras. 6.2-6.3, REDLAD, para. 4.1, JS15, p. 4, paras. 1 and 6, and JS6, p. 8.
- ⁹⁷ JS13, para. 1.5.
- ⁹⁸ JS13, paras. 5-3 and 5.6, and JS17, para. 27. See also: JS13, para. 5.5; JS13, para. 5.12. See also JS16, paras. 51-52.
- ⁹⁹ JS16, para. 52.
- ¹⁰⁰ JS13, para. 3.7. See also JS6, para. 21.
- ¹⁰¹ JS17, para. 63 and JS13, para. 6.4.
- ¹⁰² JS17, para. 15. See also JS17, paras. 57-58.
- ¹⁰³ JS16, para. 55.
- ¹⁰⁴ KR, para. 3. See also JS17, paras. 22-23.
- ¹⁰⁵ JS17, para. 21.
- ¹⁰⁶ JS17, paras. 24 and 59-60, and KR, paras. 10, 18, 19 and 21.
- ¹⁰⁷ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.12; 102.99–102.104.
- ¹⁰⁸ JS1, para. 46. See also JS10, para. 14.
- ¹⁰⁹ JS18, para. 33.
- ¹¹⁰ JS18, para. 33.
- ¹¹¹ JS18, paras. 34.2 and 34.1.
- ¹¹² GDP, para. 4.
- ¹¹³ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.62–102.63; 102.138.
- ¹¹⁴ JS16, paras. 72-74. See also JS16, paras. 20-42 and 60-68.
- ¹¹⁵ JS16, para. 43. See also JS16, paras. 44-54.
- ¹¹⁶ JS16, paras. 66 and 69-70.
- ¹¹⁷ JS18, para. 21. See also JS18, para.22.5.

- 118 For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.13; 102.95–102.96.
119 JS1, paras. 49 and 50(e). See also: JS19, para. 7(a) (i).
120 JS12, para. 3.
121 JS1, paras. 39 and 41(b). See also DP-PY, paras. 9–10.
122 JS13, paras. 2.4–2.5 and 6.1. See also JS13, para. 5.4.
123 JS18, para. 20 and JS1, para. 48.
124 JS10, paras. 12–13 and JS18, para. 20.
125 JS1, para. 47. See also JS18, para. 20.
126 JS1, para. 50(d).
127 JS18, para. 22.6. See also JS18, para. 20, DP-PY, para. 23, and JS10, para. 36. See also: JS1, para. 50(a) (c) and DP-PY, para. 23.
128 JS18, para. 5.
129 JS17, para. 33.
130 JS16, para. 68.
131 JS18, para. 6.4.
132 JS17, paras. 38, 40 and 66.
133 For relevant recommendation see A/HRC/32/9, paras. 102.139–102.146; 102.185.
134 JS5, para. 30.
135 JS18, para. 40.
136 JS8, p. 16.
137 JS4, para. 14(d).
138 UC, paras. 16 and 14. See also JS18, para. 3 and JS15, para. 1.
139 FIAN International, para. 10. See also UC, para. 16, JS15, para. 10, JS1, para. 44, JS4, para. 13, JS18, para. 9, AI, para. 13, and JS14, paras. 14 and 22.
140 DP-PY, para. 27.
141 UC, para. 20.
142 JS8, p. 5. See also: JS18, para. 27.
143 JS8, p. 5. See also JS4, para. 5, JS8, pp. 12–13, and JS12, para. 5.
144 JS8, p. 16. See also JS12, paras. 20 and 22.
145 JS3, paras. 3, 24 and 26.
146 JS3, paras. 32 and 24.
147 JS3, paras. 35, 37, 39, 1 and 26, and p.11.
148 JS4, para. 15. See also JS3, paras. 37–39 and FIAN International, para. 20.
149 JS3, para. 38.
150 JS4, para. 15(a) and JS3, para. 1 and p.11. See also FIAN International, p. 8.
151 JS3, paras. 17 and 15.
152 JS3, paras. 14 and 12.
153 JS3, para. 1 and p. 11. See also JS3, paras. 3–11.
154 JS3, para. 23, FIAN International, para. 16, and JS4, para. 13. See also UC, para. 17 and AI, para. 28.
155 JS4, para. 8. See also JS18, para. 28.
156 JS10, para. 6. See also UC, para. 17.
157 For relevant recommendation see A/HRC/32/9, paras. 102.148– 102.157; 105.3– 105.6.
158 DP-PY, para. 17.
159 ADF International, para. 12.
160 JS8, pp. 13–14. See also ADF International, para. 12, JS12, para. 5, JS14, paras. 22–24, and JS15, para. 10.
161 JS15, para. 10.
162 JS18, para. 30.1 and JS17, para. 64.
163 JS8, pp. 16 and 14. See also JS1, para. 43 and JS14, para. 24.
164 ADF International, paras. 11 and 13.
165 JS18, para. 23.
166 CID, p. 3, para. 1. See also ADF International, para. 18.
167 ADF International, para. 24(b).
168 JS7, para. 13, JS1, para. 35, JS9, paras. 32, 38 and 46–47, JS19, para. 10, JS18, paras. 25 and 16, JS2, para. 4, and AI, para. 19.
169 JS18, para. 25.
170 JS18, para. 30.2. See also JS1, para. 37(b), JS19, paras. 2(b) and 10(a)(ii), and AI, p. 5.
171 JS9, paras. 48 and 45 and JS2, para. 4(a). See also JS9, para. 49 and JS1, para. 37(b).
172 JS9, para. 43. See also JS9, paras. 38–42, JS18, para. 16, and JS14, para. 41.
173 JS18, para. 30.6.
174 JS7, para. 15. See also JS19, para. 11.
175 DP-PY, para. 19. See also JS19, para. 11(a)(i).
176 AI, para. 25. See also GDP, para. 1.8.

- 177 JS16, para. 65.
- 178 AI, pp. 5-6.
- 179 For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.147; 102.158–102.165.
- 180 JS18, para. 4 and JS1, para. 8.
- 181 JS1, paras. 8-9 and DP-PY, paras. 25-26. See also JS19, para. 8.
- 182 JS1, para. 12. See also JS14, para. 31, JS12, para. 3, and JS18, para. 9.
- 183 JS19, para. 9. See also DP-PY, para. 24.
- 184 JS18, para. 6.5, JS19, para. 8(a)(vi), JS1, para. 25(a)(d)(e), and JS5, para. 5.2. See also DP-PY, para. 25 and JS14, para. VI.7.
- 185 JS5, para. 9.1 and JS19, para. 8(a)(iii). See also JS5, para. 8 and JS1, para. 11.
- 186 JS5, para. 21.
- 187 JS7, para. 14.
- 188 JS5, para. 22.1.
- 189 JS5, para. 6 and JS14, para. 37. See also JS12, para. 3.
- 190 JS5, para. 6. See also DP-PY, para. 24 and JS7, para. 14.
- 191 JS5, paras. 3.1 and 7.1.
- 192 JS9, paras. 31-32.
- 193 JS9, para. 47. See also JS2, para. 11, JS5, para. 23, JS7, paras. 3-7, and JS18, para. 4.
- 194 JS9, paras. 33-34, JS5, paras. 21 and 25, and JS7, paras. 8-9. See also AI, para. 21 and JS2, para. 11.
- 195 JS2, para. 11(a), JS9, paras. 35, 39 and 50, JS7, para. 21, and JS5, para. 26.1. See also JS19, para. 10-10(a) (i).
- 196 JS9, para. 36, JS5, paras. 22.2 and 26.2, JS7, paras. 23-24, and AI, p. 5. See also JS2, para. 11(c).
- 197 JS9, para. 6.
- 198 JS5, para. 19.
- 199 JS14, para. VI.6. See also JS1, para. 25(f) and JS18, para. 11.4.
- 200 JS1, paras. 14-15 and 17-19, JS7, para. 16, and JS5, para. 12.
- 201 JS1, para. 20. See also JS19, para. 8.
- 202 JS18, para. 4, JS5, para. 15, and JS7, para. 16.
- 203 JS19, para. 8(a)(ii). See also JS5, paras. 17.1 and 17.5.
- 204 JS5, paras. 12-13.
- 205 For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.31–102.32; 102.48–102.51; 102.67–102.76; 102.78–102.89; 102.137.
- 206 JS1, para. 38. See also JS14, para. 38.
- 207 JS1, para. 41(c)(e). See also JS18, para. 18.
- 208 JS11, para. 25.
- 209 AI, para. 9 and JS18, para. 15. See also JS11, paras. 6 and 8, JS1, para. 38, and UC, para. 22.
- 210 KR, para. 12.
- 211 JS7, para. 19, JS12, para. 17, and UC, para. 25.
- 212 JS12, para. 17. See also JS18, para. 15, JS1, para. 40, and JS11, paras. 7, 15 and 17-18.
- 213 UC, paras. 26 and 24.
- 214 UC, para. 26 and AI, p. 5. See also DP-PY, para. 15.
- 215 UC, para. 26. See also JS18, para. 15; JS1, para. 41(a); DP-PY, para. 15.
- 216 JS14, para. VI.10.
- 217 For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.11; 102.46–102.47; 102.59–102.61; 102.77; 102.90–102.94; 102.97–102.98; 102.121.
- 218 JS2, para. 10.
- 219 JS18, paras. 12-13 and 40.
- 220 JS10, paras. 35 and 37.
- 221 JS2, para. 10(a). See also JS18, paras. 22.1 and 42.1, and DP-PY, para. 22.
- 222 JS2, para. 4, JS9, para. 2, and JS18, para. 16. See also JS10, para. 40 and JS9, para. 47.
- 223 JS10, p. 9, paras. 5, 3 and 2, and p. 10, para. 9. See also JS10, paras. 26-28.
- 224 JS18, paras. 17 and 16, and JS10, para. 7. See also JS9, para. 47, JS7, para. 11, AI, para. 20, JS10, paras. 11 and 46, JS1, para. 32, and JS19, para. 1.
- 225 JS1, para. 32.
- 226 JS19, para. 1. See also JS7, para. 19.
- 227 JS1, paras. 30 and 32. See also AI, paras. 6, 19 and 1, JS2, para. 4, and JS10, para. 11.
- 228 JS1, para. 50(a) and JS10, p. 11, para. 12. See also JS9, para. 50.
- 229 JS9, para. 39. See also JS1, para. 50(a) and JS10, p. 13, para. 17.
- 230 JS18, para. 22.4 and JS10, p. 13, paras. 20 and 15. See also JS1, para. 34(c).
- 231 JS10, paras. 17-18 and 32.
- 232 JS18, paras. 35-36 and 39.1.
- 233 JS1, paras. 28-29(a)(b).
- 234 For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.166–102.170.

- ²³⁵ JS9, paras. 6-7. See also JS18, para. 8.
- ²³⁶ JS5, para. 20 and JS9, para. 7.
- ²³⁷ JS9, para. 7.
- ²³⁸ JS9, para. 10.
- ²³⁹ JS18, para. 11.3.
- ²⁴⁰ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, paras. 102.125–102.127; 102.136; 102.171–102.182.
- ²⁴¹ JS4, para. 14(b) (c) and JS1, para. 45(b). See also JS4, paras. 11-12, JS1, para. 42, and AI, para. 13.
- ²⁴² JS14, paras. 11, 15, 13 and 8. See also JS15, para. 10.
- ²⁴³ AI, para. 1. See also JS18, para. 9.
- ²⁴⁴ JS4, para. 10. See also JS14, para. 1 and JS15, paras. 2-3.
- ²⁴⁵ JS14, paras. 20 and 6. See also REDLAD, para. 3.6 and JS12, para. 14.
- ²⁴⁶ JS15, para. 7. See also JS14, paras. 13 and 16-17, and JS8, p. 8.
- ²⁴⁷ AI, para. 3, JS15, para. 8, and JS14, para. 15. See also JS12, para. 20.
- ²⁴⁸ JS1, para. 44.
- ²⁴⁹ JS14, para. VI.1, AI, p. 5, and JS8, p. 15. See also JS15, p. 4, para. 5, JS1, para. 45(c), and JS14, para. 13.
- ²⁵⁰ JS12, para. 26. See also JS19, para. 4(a).
- ²⁵¹ JS8, p. 15.
- ²⁵² AI, paras. 3 and 11-12, JS15, para. 14, and JS4, para. 10. See also JS14, para. 5.
- ²⁵³ JS14, paras. 31 and 29. See also JS9, para. 6.
- ²⁵⁴ JS5, para. 19.1.3. See also: JS18, para 11.5; JS14, para. VI.8, JS9, para. 9.
- ²⁵⁵ AI, para 28 and p. 6. See also JS14, paras. 26, 28 and VI.9, JS4, para. 13, JS8, p. 14, and JS15, p. 4, para. 6.
- ²⁵⁶ For relevant recommendations see A/HRC/32/9, para. 102.184.
- ²⁵⁷ GDP, paras. 1.7-1.8 and 4.
-